

Sommaire

L'employé de la rampe en est un qui fournit les services nécessaires sur le tarmac, qui permet d'accélérer le processus d'arrivée et de départ des aéronefs, à l'égard du chargement, du déchargement, du nettoyage et des services généraux comme l'assistance aux passagers à mobilité réduite.

Il représente souvent le poste d'entrée chez les transporteurs, les organismes de maintenance agréés, les services connexes (cargo, fixed base operators, fueling) et les aéroports. À l'heure actuelle au Québec, outre la formation donnée à l'embauche dans les entreprises elle-même et d'une durée d'environ 3 semaines, il n'existe pas de programme de formation de base, inter-entreprises, permettant d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour occuper un tel poste. Il s'agit d'une profession exigeante avec d'importantes responsabilités, où un haut taux de roulement de personnel est constaté et qui, si le travail n'est pas bien fait et sécuritaire, peut provoquer des accidents sérieux (humains et matériel comme un bris d'aéronefs).

Objectifs généraux de la formation

Couvrir les tâches courantes de l'employé de la rampe (communes aux entreprises) :

1. Manutention, chargement et déchargement des marchandises et équipements spécialisés
2. Exploitation du matériel et des équipements de piste et d'embarquement
3. Guide de déplacement des aéronefs
4. Entretien/nettoyage de différents types d'aéronefs
5. Dégivrage
6. Vidange des toilettes et ravitaillement des systèmes en eau potable et de l'équipement de soutien au sol
7. Assistance aux passagers
8. Maîtrise des pratiques ainsi que des méthodes de travail et de déplacement sécuritaires

Formation subventionnée

Remboursement équivalent à 35 h x taux horaire de l'employé (incl. Avantages sociaux), jusqu'à concurrence de 20 \$/h et sous justificatif de présence à la formation. Remboursement maximum de 700 \$.

Participants à la formation : Employés et entreprises visés

- Nombre de participants : 14 personnes
- Types d'entreprises : Transporteurs, les organismes de maintenance agréés, les services connexes (cargo, fixed base operators, fueling) et les aéroports
- Types d'employés visés : S'adresse aux employés de la rampe nouvellement embauchés

Durée de la formation

En classe et tarmac (groupe) : 3 jours x 7h/jour (21 heures)

En entreprise (individuel) : 14 heures/participant

Lieux de formation

À déterminer selon les places d'affaires des inscrits

Comité de travail pour le développement de la formation

Objectifs du comité de travail

1. Approuver les objectifs généraux de la formation et la formule pédagogique
Formule pédagogique :
 - Théorique : en groupe (1) avec des mises en situation en salle de formation ainsi que familiarisation sur tarmac et équipements à l'École nationale d'aérotechnique / Aéroport de St-Hubert.
 - Pratique : entraînement à la tâche structuré en entreprise.
 - Objectif de reconnaissance de sanction : Attestation de formation professionnelle (AFP) émise par l'ÉMAM
2. Identifier et prioriser les objectifs spécifiques qui devront répondre aux besoins actuels des entreprises
3. Identifier un(e) formateur(trice).
Suggestions :
 - Service aux entreprises de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (ÉMAM)
 - Expertise : David Bruneau, Starlink Aviation
4. Développer des exemples ou des mises en situation basés sur la réalité des entreprises et qui seront utilisés dans la formation.

Type de personnes recherchées pour le comité

Les représentants des entreprises devront avoir une bonne connaissance/expérience du métier de l'employé de la rampe ainsi que du contenu de la formation qui leur est donnée à l'interne.

Représentants recherchés par sous-secteurs :

Transporteurs aériens : 2 représentants

FBO/Cargo : 2 représentants

Durée de l'implication

2 rencontres d'une durée de 4 h chacune en avril 2017

Compensation monétaire allouée

350 \$ par représentant et remboursement de 0.43 \$/km pour les déplacements de plus de 200 km aller-retour